



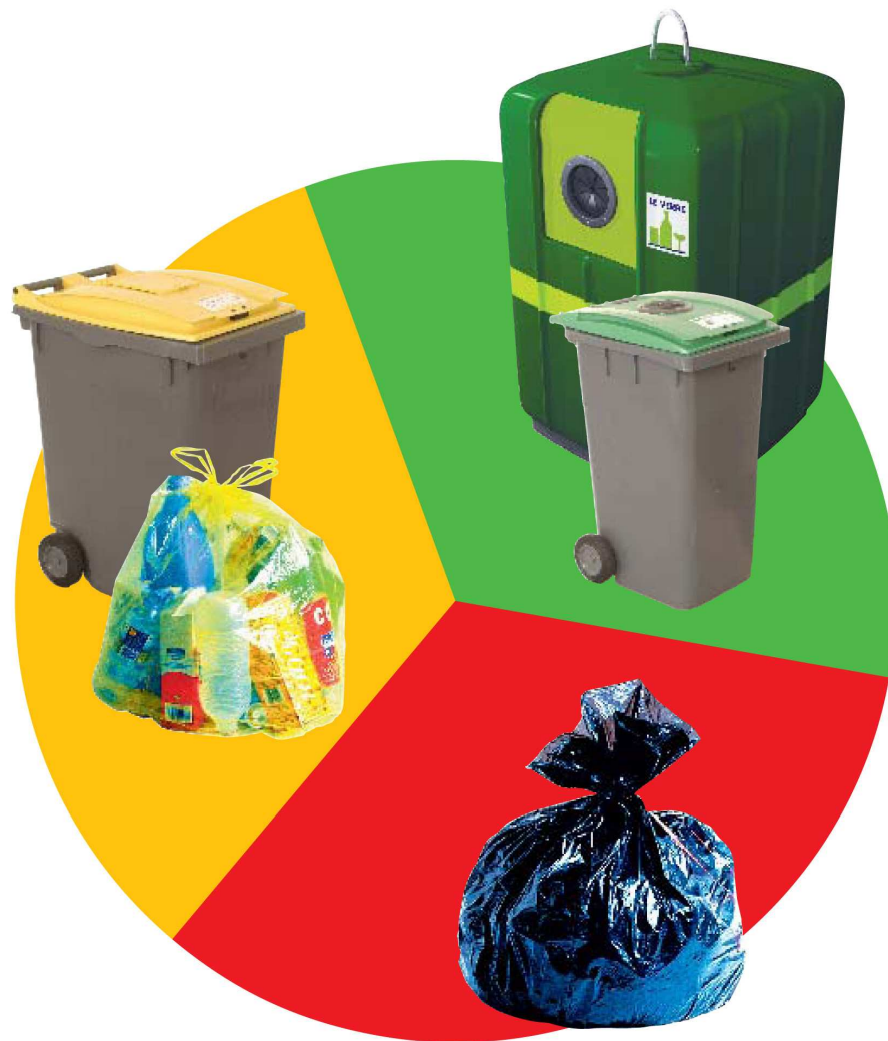
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2005



INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH est composée de 10 communes pour une population totale de 8 961 habitants au recensement 1999. Au terme d'enquêtes de recensements complémentaires réalisés en 2004 à ILLFURTH, SPECHBACH LE BAS et TAGOLSHEIM, la population est de 9 281 habitants. La population totale actuelle est certainement supérieure à ce chiffre, compte tenu des estimations données par les communes.

COMMUNES	Nombre d'habitants recensement 1999	Nombre d'habitants recensements complémentaires	Nombre de foyers				
			en 2001	en 2002	en 2003	en 2004	en 2005
FROENINGEN	612	612	245	237	246	250	260
HEIDWILLER	614	614	210	217	230	232	238
HOCHSTATT	1 907	1 907	694	714	733	741	776
ILLFURTH	1 975	2 223	790	803	808	822	830
LUEMSCHWILLER	689	689	264	267	268	270	274
SAINT-BERNARD	479	479	176	180	181	182	182
SPECHBACH LE BAS	637	745	215	241	250	267	274
SPECHBACH LE HAUT	624	624	214	205	205	215	225
TAGOLSHEIM	673	637	247	249	249	251	254
WALHEIM	751	751	315	335	343	338	366
TOTAL	8 961	9 281	3 370	3 448	3 513	3 568	3 679

1 – INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 – LA COLLECTE

1.1.1 – Collecte des déchets des ménages

1.1.1.1. Ordures ménagères – Emballages – Journaux et magazines

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine au porte à porte.

Les emballages ménagers (flaconnages plastiques) et les cartons et journaux sont collectés au porte à porte en alternance une semaine sur deux. Ils sont présentés dans des sacs fournis par la Collectivité. Des sacs jaunes servent pour les flaconnages plastiques, des sacs bleus sont utilisés pour les cartons d'emballages, journaux et prospectus.

Cette collecte se fait simultanément à la collecte des ordures ménagères, dans des bennes bi-compartmentées.

La collecte est réalisée 4 jours par semaine selon la répartition suivante :

Jour de collecte	Communes
MARDI	HOCHSTATT FROENINGEN
MERCREDI	ILLFURTH HEIDWILLER
JEUDI	WALHEIM TAGOLSHEIM LUEMSCHWILLER
VENDREDI	SPECHBACH-LE-BAS SPECHBACH-LE-HAUT SAINT-BERNARD

Les tonnages annuels collectés sont les suivants :

Ordures ménagères	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Tonnages collectés	2 441.00 t	2 254.78 t	2 028.00 t	2 088.28 t	2 120.02 t	2 116.68 t	2 101.92 t
Ratios* de collecte en kg/hab/an	272.4 kg	251.6 kg	226.3 kg	233.04 kg	236.58 kg	228.07 kg	226.47 kg
* Ratios de collecte pour 8 961 habitants en kg/hab/an						* Ratios pour 9 281 habitants	

Emballages cartons – journaux	2001	2002	2003	2004	2005
Tonnages collectés	278.74 t	299.70 t	307.3 t	337.68 t	335.44 t
Ratios* de collecte en kg/hab/an	31.11 kg	33.44 kg	34.29 kg	36.38 kg	36.14 kg
	* Ratios de collecte pour 8 961 habitants en kg/hab/an			* Ratios pour 9 281 habitants	

Flaconnages plastiques	2001	2002	2003	2004	2005
Tonnages collectés	71.56 t	76.00 t	77.46 t	79.40 t	78.82 t
Ratios* de collecte en kg/hab/an	7.99 kg	8.48 kg	8.64 kg	8.56 kg	8.49 kg
	* Ratios de collecte pour 8 961 habitants en kg/hab/an			* Ratios pour 9 281 habitants	

1.1.1.2. Collecte sélective du verre

Chaque commune de la Communauté de Communes dispose de conteneurs pour la collecte du verre par apport volontaire. C'est ainsi que 21 conteneurs à verre sont mis à la disposition du public dans les communes, auxquels s'ajoutent 3 conteneurs à la déchetterie d'ILLFURTH, soit en tout 24 conteneurs sur le territoire de la Communauté de Communes.

Verre	2001	2002	2003	2004	2005
Tonnages collectés	367.00 t	350.13 t	347.19 t	324.05 t	330.96 t
Ratios* de collecte en kg/hab/an	40.9 kg	39.07 kg	38.7 kg	34.92 kg	35.66 kg
	* Ratios de collecte pour 8 961 habitants en kg/hab/an			* Ratios pour 9 281 habitants	

* **Ratios de collecte** : Tous les ratios sont en fait légèrement inférieurs, puisque la population actuelle est certainement supérieure à 9 281 habitants.

1.1.1.3. Collecte des encombrants

Les encombrants sont collectés par apport volontaire à la déchetterie d'ILLFURTH.

Voir 1.1.1.4.

1.1.1.4. Déchetterie

La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH dispose d'une déchetterie située sur la commune d'ILLFURTH. Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

▪ **pour les particuliers uniquement :**

Lundi	-	14 h / 17 h
Mercredi	9 h / 12 h	14 h / 17 h
Vendredi	-	14 h / 17 h
Samedi	9 h / 17 h (en continu)	

▪ **pour les artisans et commerçants uniquement :**

Mardi	-	14 h / 16 h
-------	---	-------------

La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH a établi un règlement de la déchetterie le 18 septembre 2002 qui définit les conditions d'acceptation des déchets. Le règlement est affiché à la déchetterie et est disponible au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies.

La liste complète des matériaux collectés ainsi que les volumes ou tonnages collectés sont donnés dans le tableau suivant :

Matériaux	2002	2003	2004	2005	Destination
Papiers cartons	173,22 t →19,33 kg/hab/an	150,25 t →16,77 kg/hab/an	158,21 t →17,05 kg/hab/an	165,42 t →17,82 kg/hab/an	SOREPA à SAUSHEIM
Ferrailles	235,99 t →26,33 kg/hab/an	207,12 t →23,11 kg/hab/an	185,30 t →19,97 kg/hab/an	176,30 t →19,00 kg/hab/an	SOMETALOR (MARX & SPAENLIN) à ILLZACH ou CERNAY Environnement
Batteries	12 t →1,45 kg/hab/an	10,76 t →1,20 kg/hab/an	7,24 t →0,78 kg/hab/an	9,64 t →1,04 kg/hab/an	Ets ALSADIS à CERNAY
Piles	0,400 t →0,044 kg/hab/an	1,200 t →0,13 kg/hab/an	1,200 t →0,13 kg/hab/an	1,200 t →0,13 kg/hab/an	Sté COREPILE (75)
Gravats	416,02 t →46,42 kg/hab/an	384,00 t* →42,85 kg/hab/an	610,00 * →65,73 kg/hab/an	600,00 t * →64,65 kg/hab/an	Réfection de chemins forestiers ou Centre de Tri du SIVOM de MULHOUSE
Encombrants	995,22 t →111,06 kg/hab/an	708,26 t →79,04 kg/hab/an	809,24 t →87,19 kg/hab/an	795,00 t →85,66 kg/hab/an	Centre de Tri du SIVOM de MULHOUSE
Déchets verts	750,70 t →83,77 kg/hab/an	650,14 t →72,55 kg/hab/an	755,16 t →81,41 kg/hab/an	724,64 t →78,08 kg/hab/an	Compostage chez ANNA COMP. puis SUNDGAU COMPOST
Vêtements	25 t →2,78 kg/hab/an	11 t →1,23 kg/hab/an	8 t →0,86 kg/hab/an	non communiqué	Terre des Hommes (68) Le Relais
DTM (déchets toxiques des ménages)	12,033 t →1,34 kg/hab/an	9,864 t →1,10 kg/hab/an	11,760 t →1,27 kg/hab/an	13,09 t →1,41 kg/hab/an	Collectés par SITA Traités par TERIS
Huiles de vidanges	7 150 l →0,79 l/hab/an	5 200 l →0,58 l/hab/an	6 900 l →0,74 l/hab/an	5 300 l →0,57 l/hab/an	SRRHU à RIXHEIM
Huiles végétales	1 800 l →0,20 l/hab/an	1 600 l →0,18 l/hab/an	2 200 l →0,24 l/hab/an	2 000 l →0,22 l/hab/an	Service Antipollution de l'Est à REUTENBOURG(67)
	Ratios de collecte pour 8 961 habitants en kg/hab/an		Ratios de collecte pour 9 281 habitants en kg/hab/an		

* estimation

1.1.2 – Déchets des artisans et commerçants

Les déchets provenant d'activités artisanales et commerciales, de commerces et d'artisans ayant leur siège social dans la Communauté de Communes, sont acceptés à la déchetterie, tous les mardis de 14 heures à 16 heures.

Ce sont les déchets assimilables aux déchets des ménages et générés par l'activité des commerçants et artisans.

Ils sont collectés pour partie indépendamment des déchets des ménages par une collecte séparée dans le cadre de contrats privés.

290.50 m³ de déchets provenant des artisans/commerçants ont été collectés en 2005 (contre 89 m³ en 2001, 144.50 m³ en 2002, 388 m³ en 2003 et 493 m³ en 2004).

Les matériaux admis à la déchetterie sont définis dans le règlement de la déchetterie (articles 10 et 8). Les gravats sont limités à 2 m³ par apport et par jour.

Une participation est demandée aux commerçants et artisans qui déposent leurs déchets à la déchetterie d'ILLFURTH. Cette participation s'élève depuis le 1^{er} septembre 2002 à 14 € le m³.

1.1.3 – Ramassage des carcasses de voitures

Il est à noter que la C.C.S.I., dans le cadre de son action pour la défense de l'environnement, assure également le ramassage des carcasses de voitures usagées pour ses ressortissants. La C.C.S.I. paye l'enlèvement pour destruction et dépollution à l'Auto-assistance SCHMITT à Walheim.

En 2005, 30 épaves de voitures ont été récupérées dans nos 10 communes, pour un coût total de 2 511.60 €. Ce coût est financé dans le cadre du Budget général de la C.C.S.I.

Il est à remarquer que ce service de ramassage concerne uniquement les véhicules appartenant aux ressortissants de notre Communauté de Communes. La carte grise des véhicules doit impérativement être établie au nom d'une personne domiciliée dans l'une des communes de la C.C.S.I.

1.2 – LE TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES

1.2.1 – Ordures ménagères

La Communauté de Communes étant membre du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne, les ordures ménagères collectées par benne et compactées dans la benne sont traitées dans l'usine d'incinération de SAUSHEIM, propriété du SIVOM, depuis sa mise en service courant 1999. Les déchets ainsi traités par incinération sont valorisés par la production d'énergie électrique en partie utilisée pour assurer le fonctionnement de l'usine d'incinération.

1.2.2 – Traitement des matériaux issus de la collecte sélective au porte-à-porte

Les emballages triés et conditionnés par VIDOR sont mis à la disposition des filières de récupération d'ECO-EMBALLAGES. Les papiers, journaux, magazines et prospectus sont revendus par VIDOR en papeterie. Les cartons, cartonnettes et papiers d'emballages sont vendus à PAPETERIE DU RHIN. Par ailleurs, depuis juillet 2004, VALORPLAST nous verse un prix de reprise pour les flaconnages en plastique.

1.2.3 – Traitement des matériaux issus de la collecte sélective par apport volontaire en déchetterie

Voir tableau du 1.1.1.4.

2 – INDICATEURS FINANCIERS

Le service public pour la "collecte des ordures ménagères, des plastiques creux, des papiers-cartons, traitement des plastiques creux, des papiers-cartons" est assuré par le moyen d'un marché public de services. La société VIDOR est titulaire de ce marché depuis le 1^{er} juillet 2004.

Le service de traitement des déchets ménagers est assuré par le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne, dont la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH est membre, dans le cadre fixé par le plan départemental d'élimination des déchets.

Le verre est collecté par la Société SITA Alsace depuis le 01/07/2004. Il est acheté par O-I Manufacturing France à VILLEURBANNE (anciennement BSN GLASSPACK).

Le service d'exploitation de la déchetterie est également assuré par le moyen d'un marché public de services. Le titulaire de ce marché est la Société SITA Alsace de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE depuis le 1^{er} novembre 2002. Cependant, après appel d'offres ouvert, un nouveau marché a été passé avec la Société SITA Alsace à partir du 1^{er} novembre 2005.

2.1 – FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement du service est entièrement assuré au moyen des recettes suivantes :

- T.E.O.M. (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) : cette taxe a été instaurée par la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH à partir du 1^{er} janvier 2002 par délibération du 19 septembre 2001.

Un montant de 582 000 € a été inscrit au BP 2005.

Le produit encaissé, inscrit au CA 2005, est de 585 160 €.

- les aides de ECO-EMBALLAGES
- les garanties de reprise des partenaires : verre, papier et plastique
- l'achat de matière par le prestataire pour le papier-carton de la déchetterie
- les participations des artisans et des commerçants.

Les montants respectifs provenant des différentes recettes ressortent des bilans des recettes et des dépenses figurant sur les annexes.

La participation des Communes pour la collecte des ordures ménagères n'existe plus depuis l'exercice comptable 2002, du fait de l'instauration de la TEOM à partir du 1^{er} janvier 2002.

2.2 – AIDES D'ECO-EMBALLAGES

Dans le cadre de la collecte sélective du verre, des emballages cartons, des bouteilles plastiques, ECO-EMBALLAGES reverse à la Communauté de Communes une aide dont le montant est fonction des tonnages de matériaux collectés et des ratios de collecte (correspondant aux tonnages rapportés au nombre d'habitants concernés).

Les ratios pris en compte par ECO-EMBALLAGES restent ceux prévus à la signature du contrat, soit 8 847 habitants.

Plus les ratios de collecte sont élevés, plus l'aide ECO-EMBALLAGES à la tonne collectée est importante. Cette aide est reversée trimestriellement.

<u>Verre</u> :	Pour un ratio de collecte supérieur à 35 kg/hab/an, l'aide d'ECO-EMBALLAGES est de 4,60 € par tonne. (En 2005, ratio plafond atteint : 42.132 kg/hab/an)
<u>Flaconnage plastique</u> :	Pour un ratio de collecte supérieur à 4,3 kg/hab/an, l'aide d'ECO-EMBALLAGES est de 922,40 € par tonne. (En 2005, ratio plafond atteint : 6.965 kg/hab/an).
<u>Papiers-cartons</u> :	Pour un ratio de collecte supérieur à 12 kg/hab/an, l'aide d'ECO-EMBALLAGES est de 297,30 € par tonne. (Pour 2005, ratio plafond non atteint : 8.752 kg/hab/an).

2.3 – BILAN DES RECETTES ET DEPENSES DU SERVICE EN 2005

Voir ANNEXE 5 "BILAN DES RECETTES ET DEPENSES DU SERVICE EN 2005".

A ILLFURTH, le 16 octobre 2006

Le Président,

Helmuth BIHL

ANNEXE 1 : BILAN DES DEPENSES DU SERVICE EN 2005

Collecte et traitement des Ordures ménagères et Collecte sélective et du verre

DEPENSES DU 1^{ER} JANVIER 2005 AU 31 DECEMBRE 2005

	Intitulé	Prestataire de service	Coût réel (montants révisés)	
			Exercice 2004 € TTC (12 mois)	Exercice 2005 € TTC (12 mois)
Dépenses pour la collecte et le traitement des O.M. et des plastiques creux et papiers-cartons (collecte sélective)	Marché VIDOR de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective + traitement collecte sélective	VIDOR	248 311.06	245 917.85
	Traitement des ordures ménagères par le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne * Détail du fonctionnement : 2004 : 165 649.43 € 2005 : 193 341.66 €	SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne	170 721.61*	193 341.66*
	Honoraires D.D.A.F.	DDAF	1 823.29	0
Collecte du verre	Collecte du verre : ** RECYCAL du 01/01/04 au 30/06/04, puis SITA du 01/07/04 au 31/12/04	SITA Alsace	10 926.72**	10 697.92
Collecte sélective	Achat de sacs	CELLOPLASTIC	20 691.58	0
	Communication	JEKER	1 091.93	1 068.72
Passation du nouveau marché "OM + collecte sélective" (frais reproduction du dossier de consultation et insertions presse)			358.12	0
TOTAL DES DEPENSES			453 924.31	451 026.15

ANNEXE 2 : BILAN DES RECETTES DU SERVICE EN 2005

Collecte et traitement des Ordures ménagères et Collecte sélective et du verre

RECETTES DU 1^{ER} JANVIER 2005 AU 31 DECEMBRE 2005

	Intitulé	Prestataire de service	Coût réel (montants révisés)	
			Exercice 2004 € TTC (12 mois)	Exercice 2005 € TTC (12 mois)
Recettes du service "ordures ménagères" et du service "collecte sélective et du verre"	Aides Eco-Emballages		157 879.04	88 075.22
	Emballages ménagers papiers/cartons	Papeterie du Rhin	1 548.19	2 669.04
	Verre	O-I Manufacturing France (BSN)	7 379.06	8 535.74
	Plastique	VALORPLAST	879.80	7 097.68
	Financement par le budget de la Communauté de Communes		0	0
TEOM pour la collecte "OM" et pour la collecte sélective et du verre			286 238.22	344 648.47
TOTAL DES RECETTES			453 924.31	451 026.15

ANNEXE 3 : BILAN DES RECETTES ET DEPENSES DU SERVICE EN 2005

Déchetterie

Dépenses et recettes

du 1^{er} JANVIER 2005 au 31 DECEMBRE 2005

	Intitulé	Prestataire de service	Coût réel (montants révisés)	
			Exercice 2004 € TTC (12 mois)	Exercice 2005 € TTC (12 mois)
Dépenses pour l'exploitation	Déchetterie d'ILLFURTH – Exploitation et traitement des papiers-cartons, métaux... * SITA : 128 053.66 € Autres : 2 928.87 €	SITA et autres prestataires	114 039.28	130 982.53*
	Traitement des déchets verts ** ANNA COMPOST(de janv. à oct. 2005) : 28 610.47 € + SUNDGAU COMPOST (nov. et déc. 2005) : 1 689.48 €.	ANNA COMPOST	31 193.33	30 299.95 **
		SUNDGAU COMPOST	./.	
	Traitement des matériaux de la déchetterie, pour la part gravats et encombrants	SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne	109 939.04	72 633.02
	Honoraires DDAF pour suivi du marché	DDAF	2 290.58	2 596.74
	Passation du nouveau marché "déchetterie" : frais reproduction dossier consultation & insertions presse		0	1 412.85
	TOTAL DES DEPENSES		257 462.23	237 925.09
Recettes du service	Achat de matière papier-carton	SITA	0	468.00
	Artisans-commerçants		6 902.00	4 067.00
	T E O M		250 560.23	233 390.09
	Financement par le budget de la Communauté de Communes		0	0
	TOTAL DES RECETTES		257 462.23	237 925.09

ANNEXE 4 : BILAN DES RECETTES ET DEPENSES DU SERVICE EN 2005

Ramassage des carcasses de voiture

Dépenses et recettes

du 1^{er} JANVIER 2005 au 31 DECEMBRE 2005

	Intitulé	Prestataire de service	Coût réel (montants révisés)	
			Exercice 2004 € TTC (12 mois)	Exercice 2005 € TTC (12 mois)
Dépenses	Enlèvement pour destruction et dépollution des carcasses de voiture	Auto-assistance SCHMITT	3 683.68	2 511.60
TOTAL DES DEPENSES			3 683.68*	2 511.60
Recettes	TEOM		3 683.68	2 511.60
TOTAL DES RECETTES			3 683.68*	2 511.60

* NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN 2004.

ANNEXE 5 : BILAN DES RECETTES ET DEPENSES DU SERVICE EN 2005

TOTAL RECAPITULATIF

Dépenses et recettes

du 1^{er} JANVIER 2005 AU 31 DECEMBRE 2005

		Coût réel (montants révisés)	
		exercice 2004 € TTC	exercice 2005 € TTC
Dépenses	Collecte et traitement des ordures ménagères, collecte sélective et collecte du verre.	453 924.31	451 026.15
	Déchetterie	257 462.23	237 925.09
	Ramassage des carcasses de voiture		2 511.60
TOTAL DES DEPENSES		711 386.54	691 462.84
Recettes	TEOM effectivement encaissée*	564 537.00*	585 160.00*
	Aides ECO EMBALLAGES	157 879.04	88 075.22
	Valorisation papier (Papeterie du Rhin)	1 548.19	2 669.04
	Valorisation verre (O-I Manufacturing - BSN)	7 379.06	8 535.74
	Valorisation plastique (VALORPLAST)	879.80	7 097.68
	Achat de matière papier-carton	0	468.00
	Artisans - Commerçants	6 902.00	4 067.00
	Financement par le budget de la Communauté de Communes	0	0
TOTAL DES RECETTES		739 125.09	696 072.68

*** TEOM**

Le total des recettes de TEOM constaté au CA 2005 est de 585 160 € (une somme de 582 000 € avait été inscrite au budget primitif 2005).

La TEOM nécessaire pour équilibrer le service "déchets" pour l'exercice 2005 est de 344 648.47 € (pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et la collecte sélective et du verre), de 233 390.09 € (pour la déchetterie) et de 2 511.60 € (pour le ramassage des carcasses de voiture), soit un total de 580 550.16 €.

On remarque que la TEOM a rapporté en 2005 une somme de 4 609.84 € de plus que la somme nécessaire pour équilibrer le service "déchets" en fin de l'exercice.

ANNEXE 6 : REPARTITION DES DECHETS COLLECTES EN 2005 (SELON LES TONNAGES)

Mode de collecte	Matériaux	2004		2005	
		Tonnage	Proportion	Tonnage	Proportion
Porte à porte	Ordures Ménagères	2 116.68	39.12 %	2 101.92	39.37 %
	Emballage cartons-journaux	337.68	6.24 %	335.44	6.28 %
	Flaconnages plastiques	79.40	1.47 %	78.82	1.48 %
Apport volontaire	Verre	324.05	5.99 %	330.96	6.20 %
Déchetterie	Encombrants	809.24	14.95 %	795.00	14.89 %
	Papiers cartons	158.21	2.92 %	165.42	3.10 %
	Gravats	610.00	11.27 %	600.00	11.24 %
	Ferrailles	185.30	3.42 %	176.30	3.30 %
	DTM, Piles, Batteries, Huiles	27.46	0.51 %	29.75	0.56 %
	Vêtements	8.00	0.15 %	non communiqué	
	Déchets verts	755.16	13.96 %	724.64	13.57 %
Total		5 411.18		5 338.25	

